Publié le

COMMUNE DES CONTAMI ID: 074-217400852-20230323-DEL2023017-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice: 15 Présents: 10 Pouvoirs: 2 Absents excusés: 3

Absents: 2 Votants: 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe **DOMINGUEZ**

ABSENTS EXCUSES: Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS: Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DE DISSOLUTION DU SAIMJ (Syndicat d'Aménagement du Mont Joly) DEL2023-17

Rapporteur: Gaëlle BLANCHARD

Il est rappelé au Conseil Municipal que sur proposition des communes membres, M. le Préfet a procédé par arrêté préfectoral nº SPB/2022-0012 du 31/01/2022 à la dissolution du Syndicat d'aménagement du Mont Joly.

Bien qu'il n'y ait eu aucune gestion 2022, il convient d'approuver un ultime compte de gestion 2022 de dissolution et sur chiffres transmis par le trésor public. Ce document sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

Pour: 12 Contre: Abstention:

APPROUVER le compte de gestion 2022 de dissolution sur chiffres dressé par le comptable public pour le budget du SAIMJ.

En Mairie, le 23 mars 2023 Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 23 mars 2023 Le Maire, François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, Affichée le Acte certifié exécutoire le Télétransmis en sous-préfecture le Publié le

